

L'an DEUX MIL DIX-NEUF, le VENDREDI 29 NOVEMBRE, à 17 h 03, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en cinquième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 50).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

ANNETTE Gilbert/ LOWINSKY Jacques/ ORPHÉ Monique (arrivée à 18 h 23 au Rapport n° 19/5-024 - partie au Rapport n° 19/5-057)/ MAILLOT Gérald/ VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini/ FRANÇOISE Gérard/ ADAME Brigitte (partie au Rapport n° 19/5-017)/ HOAREAU Jean-François/ CLAIN Claudette/ COUDERC Alain/ FONTAINE Gabrielle/ BELDA David/ PESTEL René Louis/ ISIDORE Marylise/ DELORME Éric/ ANDAMAYE Marie-Annick/ CHOPINET Gérard/ VOLIA-GARNIER Laetitia/ KICHENIN Virgile (arrivé après l'appel nominal à 17 h 12)/ BOMMALAIS Geneviève/ EUPHRASIE Didier (arrivé à 18 h 00 au Rapport n° 19/5-014)/ LESCAT Michel/ SUDNIKOWICZ Christiane/ ASSABY Maximilien (arrivé à 17 h 25 au Rapport n° 19/5-007)/ MAMODE Nourjhan/ CADJEE Ibrahim/ HUMBLOT Nicole/ JAVEL François (parti au Rapport n° 19/5-052)/ DUCHEMANN Yvette/ FIDJI Jean-Claude/ NAILLET Philippe/ BARDINOT Sonia/ VARONDIN Frédéric (parti au Rapport n° 19/5-047)/ BAREIGTS Éricka (partie au Rapport n° 19/5-014)/ ARLANDON Corine/ SILOTIA William/ BÉLIM Audrey/ FOURNEL Dominique (arrivé à 17 h 38 au Rapport n° 19/5-008)/ ANILHA Fernande/ HOARAU Serge (arrivé à 17 h 38 au Rapport n° 19/5-008)/ DOKI-THONON Lisianne (partie au Rapport n° 19/5-042)/ HUBERT Richenel/ TÉCHER Régis/ MOREL Jean-Jacques (arrivé à 17 h 49 au Rapport n° 19/5-011 - partie au Rapport n° 19/5-058)/ LATRA Sylvie/ JEAN-PIERRE Philippe (arrivé à 17 h 19 au Rapport n° 19/5-003)

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

À son départ (20 h 21 / Rapport n° 19/5-057)

ORPHÉ Monique

par DELORME Éric

À son départ (18 h 12 / Rapport n° 19/5-017)

ADAME Brigitte

par MAILLOT Gérald

Pour toute la durée de la séance

HOARAU Brigitte

par FONTAINE Gabrielle

MARCHAU Jean-Pierre

par SUDNIKOWICZ

LOYHER Jeanne

par JAVEL François

(jusqu'au Rapport n° 19/5-052)

À son départ (17 h 58 / Rapport n° 19/5-014)

BAREIGTS Éricka

par LOWINSKY Jacques

Pour toute la durée de la séance

MÉLADE Thierry

par BELDA David

À l'arrivée de son mandataire (17 h 38 / Rapport n° 19/5-008)

LAGOURGUE Michel

par MOREL Jean-Jacques

(jusqu'au Rapport n° 19/5-058)

À l'arrivée de son mandataire (17 h 38 / Rapport n° 19/5-008)

VITRY Faouzia

par FOURNEL Dominique

Pour toute la durée de la séance

HO-SHING Cynthia

par HUBERT Richenel

Les membres présents, au nombre de 46 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

(1)	ANNETTE Gilbert	(Président)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 19/5-014
	ANDAMAYÉ Marie-Annick	(délégués/ Ville)		
	BOMMALAIS Geneviève			
	FONTAINE Gabrielle			
	HOAREAU Jean-François			
	LESCAT Michel			
	MAMODE Nourjhan			
	VITRY Faouzia			
	HUBERT Richenel			
	DUCHEMANN Yvette	(lien de parenté)	au titre du Collectif Moufia/ Bois-de-Nêfles	
LOWINSKY Jacques	(lien de parenté)	au titre de Lokal de la Source		
ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre de Run Action		
ANNETTE Gilbert	(lien de parenté)	au titre de l'ANVPR		
ADAMÉ Brigitte	(déléguées/ Ville)	au titre du CRIJ de la Réunion		
VOLIA-GARNIER Laetitia				
ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre du CAP		
ANNETTE Gilbert	(Président)	au titre de la MLN		
KICHENIN Virgile	(délégués/ Ville)			
BÉLIM Audrey				
VOLIA-GARNIER Laetitia				
HOAREAU Jean-François				
(1) VITRY Faouzia	(Vice-Présidente)	au titre du CÉVIF		
(1)	ANNETTE Gilbert	(Président)	au titre de la CDÉ de Saint-Denis	
	CADJEE Ibrahim	(délégués/ Ville)		
	CHOPINET Gérard			
	CLAIN Claudette			
	ADAME Brigitte			
	HO-SHING Cynthia			
BOMMALAIS Geneviève	(Vice-Présidente)	au titre de l'ADÉSC		
ANDAMAYÉ Marie-Annick	(lien de parenté)	au titre du BCD		
CHOPINET Gérard	(lien de parenté)	au titre du CRGSH		
LOWINSKY Jacques	(lien de parenté)	au titre de Lasours Handball		
COUDERC Alain	(élu délégué)	au titre de l'OMS de Saint-Denis		

KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 19/5-018
------------------	------------------	---------------------	---------------------

BELDA David	(délégué/ Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 19/5-019
-------------	------------------	----------------------	---------------------

BELDA David	(délégué/ Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 19/5-020
-------------	------------------	----------------------	---------------------

CCAS Centre communal d'Action sociale
 CRIJ... Centre régional d'Information Jeunesse de la Réunion
 MLN Mission locale Nord
 CDÉ... Caisse des Écoles de Saint-Denis
 BCD Basket Club dionysien
 OMS Office municipal des Sports
 SÉDRÉ Société d'Équipement du Département de Réunion

ANVPR Association nationale des Visiteurs de Prison de la Réunion
 CAP Club Animation Prévention
 CÉVIF Collectif pour l'Élimination des Violences Intrafamiliales
 ADÉSC Association dionysienne d'Éducative sportive canine
 CRGSH Club Roland Georget Sports Handicap
 SIDR Société immobilière du Département de la Réunion

(1) absente à la séance

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20191129-195004-DE
 Date de télétransmission : 09/12/2019
 Date de réception préfecture : 09/12/2019

ÉLUS INTÉRESSÉS

(suite)

FONTAINE Gabrielle	sur la Colline des Camélias	à titre personnel	Rapport n° 19/5-021
FONTAINE Gabrielle	sur la Colline des Camélias	à titre personnel	Rapport n° 19/5-022
(1) DUCHEMANN Yvette NAILLET Philippe LOYHER Jeanne FRANÇOISE Gérard HOARAU Serge	(déléguée/ Département) (délégués/ CINOR)	au titre de l'ÉPFR	Rapport n° 19/5-028
KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre du CAUE	Rapport n° 19/5-031
KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre du CAUE	Rapport n° 19/5-032
ORPHÉ Monique	(déléguée/ Ville)	au titre de l'ADIL	Rapport n° 19/5-033
(2) ADAME Brigitte	(déléguée/ Ville)	au titre de la SHLMR	Rapport n° 19/5-056
BELDA David	(délégué/ Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 19/5-058

CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
SHLMR Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion

ÉPFR Établissement public foncier de la Réunion
ADIL Agence départementale pour l'Information sur le Logement
SÉDRÉ Société d'Équipement du Département de Réunion

(1) absente à la séance
(2) partie au Rapport n° 19/5-017

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le LUNDI 9 DECEMBRE 2019 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 46 sur 55.

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195004-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

OBJET Don à des associations de livres désaffectés des collections de la Médiathèque François Mitterrand

Le présent Rapport a pour objet d'autoriser le don de livres désaffectés des collections de la Médiathèque François Mitterrand à deux associations.

Le Réseau de Lecture publique de la Ville de Saint-Denis (RLP), comme chaque année, dispose d'un certain nombre de documents qui doivent être retirés du fonds.

Cette opération permet d'actualiser les collections en retirant des ouvrages obsolètes et en laissant la place à de nouveaux titres.

Cette année, notamment à l'occasion du déménagement, ce sont ainsi 3 510 ouvrages qui ont été retirés des collections.

Conformément à la Délibération n° 10/5-77 du Conseil municipal en séance du 25 septembre 2010, le RLP a la possibilité de détruire ces documents ou de les attribuer à des associations qui en auraient fait la demande.

Cette année, deux associations ont adressé à la Ville un courrier en ce sens.

Il s'agit de l'ARCHES-OI (Association réunionnaise de Coopération humanitaire éducative et sociale - Océan Indien) et de l'association SAINA.

Pour l'ARCHES-OI, les ouvrages donnés permettront l'installation de bibliothèques de classes dans les écoles construites ou réhabilitées par l'Association à Madagascar.

Pour SAINA, il s'agit de permettre la mise en place d'un projet de médiathèque à Madagascar.

Par conséquent, je vous demande d'autoriser l'attribution des livres désaffectés des collections de la Médiathèque François Mitterrand, de façon égale, à ARCHES-OI et SAINA.

OBJET **Don à des associations de livres désaffectés des collections de la Médiathèque François Mitterrand**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°19/5-004 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur FRANÇOISE Gérard - 5ème adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Culture / Jeunesse / Sport » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Autorise le don à l'ARCHES-OI de 1 755 ouvrages désaffectés issus des collections de la Médiathèque François Mitterrand.

ARTICLE 2

Autorise le don à l'association SAINA de 1 755 ouvrages désaffectés issus des collections de la Médiathèque François Mitterrand.

ASSOCIATION SAINA
4, impasse des Graveurs
Bat A, Entrée 4, porte 115
97438 Sainte-Marie



Saint-Denis le 14 Octobre 2019

Monsieur Le Maire de la Ville de Saint-Denis Réunion

Objet : demande de livres auprès de la Mairie de Saint-Denis et le Réseau Lecture

Monsieur Le Maire,

En tant qu'association qui accompagne les porteurs de projets d'entrepreneuriat social, nous sollicitons votre haute bienveillance de nous accorder le partenariat avec votre Mairie et le Réseau Lecture de la Ville de Saint-Denis pour la mise en place du projet médiathèque à Madagascar.

C'est la raison pour laquelle, nous vous adressons notre demande des livres et des matériels informatiques auprès de votre Médiathèque

En contrepartie, nous vous garantissons la transparence et le suivi de l'utilisation de ces dons pendant 5 ans.

En attente d'une réponse favorable de votre part, veuillez agréer Monsieur Le Maire, mes plus hautes considérations.

Présidente de l'association SAINA

ANDRIAMIHAMINA Felana

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Felana', with a long horizontal stroke extending to the right.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195004-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

Arches - oi



Une école, un puits, un arbre

Association Réunionnaise de Coopération Humanitaire
Éducative et Sociale - Océan Indien

Œuvre d'intérêt général N° W9R1000466-Préfecture
Saint Denis Réunion

Association agréée par le Gouvernement malgache le 21/01/02
SIRET 440 890 705 00013 APE 913

Christelle HASSEN
Présidente de l'ARCHES-OI
TEL 0692 87 93 43

A Saint Denis le 7 juin 2019

Objet : don de livres de la ville de Saint Denis

Monsieur, Madame

C'est avec plaisir que l'association ARCHES-OI récupèrera les livres et magazines pour la jeunesse offerts par la ville de Saint Denis.

Notre association a pour habitude de distribuer tous les dons reçus lors de sa mission annuelle, pour l'année 2019 elle a déjà eu lieu. Pour l'an prochain elle est programmée pour les vacances scolaires de mai 2020. N'ayant pas une grande place de stockage je vous prie de bien vouloir nous faire parvenir vos dons à partir du mois de février 2020. Cette année notre choix porte surtout sur les livres de jeunesse et les magazines car nous devons poursuivre l'installation de bibliothèque de classe dans les écoles construites ou réhabilitées par nos soins et également satisfaire la demande de l'alliance française de FANDRIANA.

Avec mes remerciements anticipés.

Christelle HASSEN Présidente de l'ARCHES-OI.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195004-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

38 rue Lucien Gasparin
BP 90363 - 974467SAINT DENIS CEDEX
Adresse Internet : archesoi974@gmail.com
Site : www.arches.oi.wix.com/monsie

Tel : 0692 87 93 43